



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 4 octobre 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, Julie Veillette et Jean Yves Piché

Rés. 2022-10-268: Ouverture de la séance

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-269 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance de septembre 2022
4. Correspondance
5. Comptes
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du règlement 394-2022 : Portant sur les règles de régie interne des séances du conseil

municipal.

8. A) Marcel Guimond et Fils Inc./Approbation du décompte numéro 5
B) Facture de Pluritec pour travaux de la rue Bédard et du collecteur principal
9. Offre d'entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.
10. Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec.
11. UPA/Demande d'appui aux producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie
12. Ferme du Lac Traverse (1998) Inc./Contrat de déneigement du 105 et 115 rue Lacordaire
13. Registre des commissaires à l'assermentation inscription de la directrice générale adjointe.
14. Entente avec le propriétaire du 701 rue Saint-Jacques
15. Résolution municipale, Charte municipale pour la protection de l'enfant
16. Question de l'assistance
17. Affaires nouvelles :
 - A) Soirée reconnaissance de la Régie des incendies/Demande la gratuité de la salle Aubin
 - B) Noël des enfants/Demande d'aide financière à la MRC et à Sonia Lebel
 - C) _____
18. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-270 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2022

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre et extraordinaire du 27 septembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de septembre 2022

Dontigny, Christine

Dépôt spontané d'un curriculum vitae

Goulet, Danie

Dépôt spontané d'un curriculum vitae

OPÉRATION NEZ ROUGE

Mme Manon Hamelin, coordonnatrice d'Opération Nez Rouge pour la région de Mékinac, avise la municipalité de la fin des activités de raccompagnement de l'organisme. Elle envoie un chèque de 520 \$ pour le camp de jour estival.

SADC DE LA VALLÉE DE LA BATISCAN

Durant le mois de septembre, la SADC de la Vallée de la Batiscan lance un appel de projets pour les entreprises des municipalités des MRC des Chenaux et de Mékinac qui veulent de l'expertise spécialisée dans l'amélioration de leurs performances environnementales et économique. Les municipalités sont interpellées afin d'aider à la promotion du programme Virage vert offert par la SADC.

Rés. 2022-10-271 : Dépôt de la correspondance de septembre 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-272 : Comptes à payer de septembre 2022

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre au montant de 303 324.89 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

M. Pierre Veillette demande si des membres du conseil ont eu des menaces, il dit que le règlement Portant sur les règles de régie interne des séances du conseil empêche les gens de parler lors des séances.

M. Jean-François Couture dit que le règlement Portant sur les règles de régie interne des séances du conseil n'est pas conforme.

M. Olivier Mire pose une question sur le point 2.11 du règlement Portant sur les règles de régie interne des séances du conseil et demande si les débats seront encore possibles sur les rapports sensibles.

Rés. 2022-10-273 : Adoption du règlement 394-2022 Portant sur les règles de régie interne des séances du conseil

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 394-2022 Portant sur les règles de régie interne des séances du conseil.

Le vote est demandé. Sont contre cette résolution Roxanne Bureau-Grenier, Bertin Cloutier, Jacques Tessier et Frédéric Lapointe.

Cette résolution est rejetée.

Rés. 2022-10-274 : Marcel Guimond et fils Inc./ Approbation du décompte numéro 5

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectue les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal et nous demande un cinquième paiement;

CONSIDÉRANT que Marc Sansfacon de Pluritec n'a pas encore validé la facture et nous attendons sa confirmation et le certificat pour faire le paiement à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement numéro 5 de Marcel Guimond et Fils Inc. au montant de 399 616.37 \$ pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal en autant qu'il est conforme au certificat de l'ingénieur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-275 : Facture de Pluritec pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal

CONSIDÉRANT que la firme Pluritec qui effectue le suivi des travaux de la rue Bédard et du collecteur principal et nous demande un paiement;

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement de la facture de la firme d'ingénieur Pluritec au montant de 17 513.57 pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Julie Bertrand se retire pour ce sujet car elle déclare être en conflit d'intérêt.

Rés. 2022-10-276 : Entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables nous offre d'effectuer pour la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est intéressée à conclure une entente intermunicipale avec la Municipalité du Lac-aux-Sables pour le service de cueillette et transport des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Adopte l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2023 avec la municipalité de Lac-Aux-Sables.
- Autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle l'entente intermunicipale avec la municipalité de Lac-Aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-277 : Dépôt du rapport d'audit de la Commission Municipale

CONSIDÉRANT que la Commission Municipale du Québec demande que leur rapport d'audit soit déposé lors d'une séance du conseil suivant sa publication;

En Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dépose le rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers de la municipalité, comme l'exige la loi et copie de cette résolution soit envoyée à la Commission Municipal du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-278 : UPA/Demande d'appui aux producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR monsieur Bertin Cloutier, conseiller, APPUYÉE par monsieur Sébastien Moreau, conseiller

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par des membres du conseil municipal :

- De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;
- D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-279 : Ferme du Lac Traverse (1998) Inc./Contrat de déneigement du 105 et 115 rue Lacordaire

CONSIDÉRANT l'offre de la Ferme du Lac Travers (1998) Inc. pour effectuer le déneigement du 105 et du 115 rue Lacordaire;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Ferme du Lac Travers (1998) Inc. pour le déneigement et le sablage comme suit :

- Pour le 115 rue Lacordaire : au montant de 120\$ de l'heure pour le déneigement et 35 \$ pour le sablage plus les taxes applicables.
- Pour le 105 rue Lacordaire : au montant de 120\$ de l'heure pour le déneigement et 55 \$ pour le sablage plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-280 : Registre des commissaires à l'assermentation/inscription de la directrice générale adjoint

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe nous demande de renouveler sa cotisation de commissaire à l'assermentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer le renouvellement à la directrice générale adjointe pour qu'elle agisse comme commissaire à l'assermentation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-281 : Entente avec le propriétaire du 701 rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que la municipalité a enlevé des cèdres sur l'emprise de la rue Place Optimiste;

CONSIDÉRANT que pour conserver l'intimité de la cour arrière du 701 rue Saint-Jacques

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'entente intervenue entre la municipalité et le propriétaire du 701 rue Saint-Jacques, Sainte-Thècle à l'effet de planter une haie de cèdres sur sa propriété.
- Autorise le maire et le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Charte municipale pour la protection de l'enfant

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Questions de l'assistance

M. Jean-François Couture parle des débats lors de la période de questions, de consultation citoyenne et du règlement Portant sur les règles de régie interne des séances du conseil.

M. Pierre Veillette demande de ne pas mettre le nom des personnes qui apportent leur cv. pour travailler à la municipalité dans la correspondance.

Mme. Anne-Marie Groleau demande de procurer des activités pour les jeunes.

M. David Plamondon pose une question concernant le contrat d'entretien des chemins d'hiver.

M. Yves Cossette demande de vérifier les procès-verbaux de juin et juillet 2022.

Affaires nouvelles :

- a) Soirée reconnaissance de la Régie des incendies/Demande la gratuité de la salle Aubin
- b) Noël des enfants, demande d'aide financière à la MRC et à Sonia Lebel

Rés. 2022-10-282 : Soirée reconnaissance de la Régie des incendies/Demande la gratuité de la salle Aubin

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement la salle Aubin au service de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour une soirée reconnaissance afin de remettre des médailles pour services distingués et des diplômes à des pompiers. Cette soirée aura lieu le 24 novembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-283: Demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité volet 2 pour le Noël des enfants

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants est à sa 49^{ème} édition à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le Noël des Enfants rejoint plus de 100 jeunes de 0 à 10 ans;

CONSIDÉRANT que plusieurs bénévoles œuvrent au sein de cet organisme afin de faire de cette journée un moment féérique pour les enfants;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants a besoin de soutien financier pour l'organisation de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande à la MRC de Mékinac de verser 1 000 \$ au comité organisateur du Noël des Enfants de notre localité dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité volet 2.
- Demande une aide financière à la Ministre Sonia Lebel pour le comité organisateur du Noël des enfants de Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-10-284: Levée de la séance

À 20 heures 34 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Greffier-trésorier par intérim